



Ou dois je porter plainte en france ou en belgique

Par **maradona62143**, le **09/12/2008** à **18:04**

bonjour ou bonsoir voila courant mai je vais en belgique acheter deux voiture chez un professionnelle ayant un garage bref l une des 2 voitures c est pour un ami et l autre pour moi sachant que les voitures vienne de italie bref de retour en france je fait la carte grise francaise et debut juillet je revend le vehicule a un copain entre temp l acheteur de la deuxieme voiture vas pour immatriculer son vehicule et la on lui dit que le vehicule est voler moi ayant deja vendu la mienne et que j ai pu l immatriculer je me suis pas inquiéter et 4 mois plu tard j apprend que la vendu est voler aussi portant j ai acheter les 2 chez un professionnelle le vendeur est il responsable sachant que je viens de rembourser mon ami en plus les 2 vehicules on ete saisi je viens d envoyer un depot plainte aupres du procureur dois porter plainte en belgique moi j ai acheter j ai un professionnelle je suis de bonne fois sinon ou porter plainte en belgique merci j ai vraiment besoin de votre aides merci